

Conditions générales de vente

Article 1 – Définition des tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros et en TTC. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment. Tout groupe, tel que défini ci-dessous, se présentant dans les sites de Culturespaces devra s'acquitter du droit d'entrée correspondant à sa catégorie.

1.1 Groupes

Un groupe est constitué au minimum de 20 personnes payantes (15 personnes au Musée Jacquemart-André, l'Hôtel de Caumont Centre d'Art et le Musée Maillol). En dessous de ce nombre de personnes, le tarif individuel correspondant à la catégorie des visiteurs sera appliqué. Un groupe peut-être mixte (adultes et enfants mélangés), s'il est composé au minimum de 20 personnes payantes (15 personnes pour le Musée Jacquemart-André, l'Hôtel de Caumont Centre d'Art et le Musée Maillol).

- Groupes adultes : ce tarif s'applique à tous les groupes de personnes âgées de 18 ans et plus. L'entrée d'un accompagnateur et d'un chauffeur par Groupe est gratuite.
- Groupes scolaires : ce tarif s'applique à tous les groupes de personnes âgées de 17 ans et moins. L'entrée d'un accompagnateur est gratuite par tranche de 8 enfants payant (le professeur est considéré comme accompagnateur).

Article 2 – Modalités de paiement

Le règlement s'effectue en espèces, carte de crédit (Visa, Eurocard-Mastercard, American Express, Union Pay, JCB) ou chèque à l'ordre de Culturespaces sur présentation d'une pièce d'identité. Les chèques culture, chèques vacances, chèques Kadéos Culture sont acceptés pour les visiteurs individuels et les tickets restaurant pour la restauration. Les mandats administratifs, vouchers et virements sont acceptés après accord avec le service de réservation uniquement pour les visites de groupes. Pour les commandes de visites groupes effectuées sur internet (Musée Jacquemart-André, Hôtel de Caumont Centre d'Art et Musée Maillol,) un acompte de 40€ est débité au moment de la validation du paiement. Pour les commandes de visites groupes effectuées par e-mail (Atelier des Lumières), un acompte de 40€ est demandé avant la visite. Il sera encaissé en cas d'annulation de la visite.

Article 3 – Visite en groupe

3.1 Réservation groupe et visites libres

La réservation est conseillée pour les visites libres, l'entrée aux sites, hors réservation, se faisant en fonction de l'affluence. En période d'exposition temporaire (uniquement pour le Musée Jacquemart-André, Musée Maillol, l'Atelier des Lumières et Hôtel de Caumont), la réservation est obligatoire y compris pour les visites libres. La réservation s'effectue auprès du site choisi par :

-internet (uniquement pour le Musée Jacquemart-André, l'Hôtel de Caumont Centre d'Art et le Musée Maillol)

- email (Atelier des Lumières)

Toute réservation de groupe précise le nombre de visiteurs, le nom et les coordonnées du responsable de groupe, la date, l'heure et la prestation souhaitée. Les conditions de la réservation seront formalisées par écrit dans un contrat de réservation. L'ensemble des visiteurs constituant le groupe doit être réuni avant le passage en caisse.

En période d'exposition temporaire (Musée Jacquemart-André, Hôtel de Caumont, Musée Maillol), tout retard de plus de 10 minutes sera assimilé à une annulation, sauf si le créneau horaire suivant est disponible. En cas d'annulation, il est demandé de prévenir au moins 10 jours avant la date de la visite. Le règlement des visites s'effectue, préalablement à l'entrée du groupe, par le responsable du groupe à la caisse le jour de la visite ou sur facture uniquement si cela est spécifié dans le contrat de réservation.

3.2 Conditions particulières pour les prestations de conférence ou d'atelier pédagogique

Pour ces prestations, la réservation pour tous les groupes est obligatoire. Le montant total de la prestation doit être réglé au plus tard 10 jours avant la visite. Sauf disposition contraire du contrat de réservation, le non-respect de ces conditions entraînera l'annulation de la prestation. En cas d'annulation, moins de 10 jours avant la visite, les sommes versées resteront acquises sauf si les parties en ont convenu autrement dans le contrat de réservation. En cas d'annulation par Culturespaces, le montant de la prestation sera remboursé intégralement. Les groupes payant par mandat administratif ou voucher doivent envoyer le bon de commande au moins 10 jours avant leur venue. La facture, payable à réception, sera envoyée après la visite. Tout retard réduira d'autant la durée effective de la prestation. Tout retard de plus de 30 min (10 min pendant les expositions temporaires) sera assimilé à une annulation et le montant de l'acompte de 40€ restera acquis.

3.3 Conditions particulières pour les prestations de restauration

La réservation pour la prestation de restauration est obligatoire pour les groupes. L'heure de repas est précisée par le site à la confirmation de la réservation. Il est possible d'augmenter le nombre de personnes composant le groupe au plus tard 3 jours avant le jour de réalisation de la prestation. Au plus tard 10 jours avant la date de réalisation de la prestation, le montant total de la prestation doit

être réglé, sauf convention contraire prévue au contrat de réservation. En cas d'annulation moins de 10 jours avant, le montant de la prestation restera acquis. En cas d'annulation par Culturespaces, le montant de la prestation sera remboursé intégralement. Les groupes doivent attendre à l'entrée du restaurant ou du salon de thé qu'une hôtesse les place. Le menu est identique pour l'ensemble du groupe.

Article 4 – Billetterie en prévente pour les professionnels du tourisme et Comités d'entreprise

Des billets peuvent être achetés à l'avance pour un minimum de 20 billets (15 billets pour le Musée Jacquemart-André, l'Hôtel de Caumont Centre d'Art et le Musée Maillol), adultes et enfants confondus. Ces billets sont valables 1 an sauf pour l'Atelier des Lumières (valables jusqu'à la fin de l'exposition immersive). L'envoi des billets en recommandé avec accusé de réception est facturé 6 euros au client. L'achat des billets s'effectue par courrier accompagné du règlement du montant total de la commande (billets + frais d'envoi). Les billets commandés sont alors envoyés, accompagnés d'une facture, par courrier recommandé avec accusé de réception. Les billets en prévente peuvent être retirés et réglés directement en billetterie sur prise de rendez-vous avec la responsable des groupes. Les billets achetés en prévente ne sont ni remboursables ni échangeables.